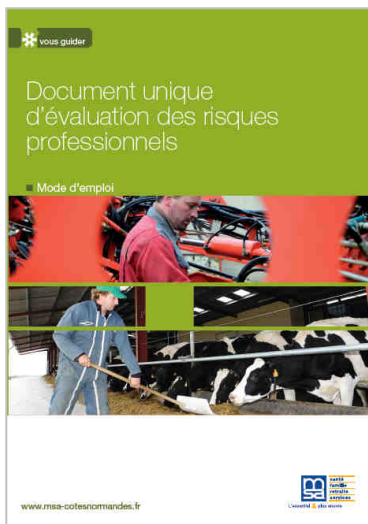


OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Réaliser le document unique d'évaluation des risques professionnels de votre exploitation
- Connaître les obligations réglementaires en tant qu'employeur

DUREE DE LA FORMATION

2 jours

sur une période d'un mois

PUBLIC VISE

Employeurs de main d'œuvre
(salariés, stagiaires, apprentis...)

Les salariés agricoles
peuvent aussi participer

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

12 personnes

INTERVENANTS

Conseiller en prévention
des risques professionnels MSA

LIEU DE LA FORMATION : A définir en fonction des demandes

PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} session (une journée)

- Aspect réglementaire du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Présentation des obligations réglementaires en tant qu'employeur
- Présentation de la méthodologie basée sur l'échange d'expériences professionnelles
- Elaboration de votre document unique d'évaluation des risques professionnels sur ordinateur à partir de listes déroulantes pré-établies : analyse des situations à risques liées à vos activités (*traite, alimentation des bovins...*)

2^{ème} et 3^{ème} sessions (2 demi-journées)

- Echange sur les mesures de prévention à partir du travail réalisé en inter session
- Finalisation de votre document unique d'évaluation des risques professionnels